

A une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford, tenue à l'Hôtel-de-Ville de Bedford, le 4 mai 2010, à 19h30, à laquelle étaient présents son Honneur le maire Claude Dubois, et les conseillers Alain Lacoste, Luc Gnocchini, Madeleine Fortin, Tom Gladu, Claude Jetté et Mona Beaulac, tous membres dudit conseil et formant quorum sous la présidence du maire Claude Dubois.

Le directeur général, Yvon Labonté, et l'adjointe administrative, Roxanne Brault, sont également présents à la dite séance.

10-05-93
Minutes du
6 avril 2010

Proposé par le conseiller Luc Gnocchini
Appuyé par le conseiller Claude Jetté

Que ce conseil adopte les minutes de la séance ordinaire du 6 avril 2010.

ADOPTÉ

Le directeur général dépose les états financiers préparé par la firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009.

10-05-94
Exemption de
taxes-
Fondation Le
Renfort Grande
Ligne

Considérant que l'organisme Fondation Le Renfort Grande Ligne soumettait, le 20 avril 2010, une demande de reconnaissance aux fins d'exemption de toute taxe foncière auprès de la Commission municipale du Québec ;

Proposé par le conseiller Madeleine Fortin
Appuyé par le conseiller Claude Jetté

Que la Ville de Bedford donne un avis favorable à la demande présentée le 20 avril 2010 par la Fondation Le Renfort Grande Ligne.

ADOPTÉ

Le conseiller Luc Gnocchini se retire des débats alléguant un possible conflit d'intérêt.

10-05-95
Ajustement
salarial
des cadres
(P. Boulay et
Y. Labonté)

Considérant que le conseil municipal a procédé à l'évaluation du travail du directeur général ;

Considérant que, selon une étude préparée par le Centre de ressources municipales en relations de travail et ressources humaines (U.M.Q.) sur la rémunération des cadres municipaux du Québec 2007, il y avait lieu d'apporter des ajustements de salaires à certains cadres ;

Proposé par le conseiller Claude Jetté
Appuyé par le conseiller Mona Beaulac

Que ce conseil accorde les ajustements de salaires suivants :

- directeur des travaux publics : 5,000.00\$;
- directeur général : 7,500.00\$.

« Je, directeur-général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉ

Le conseiller Luc Gnocchini reprend son siège.

10-05-96

Rénovations

aréna – Appel
d’offres pour
rajeunissement

Infrastructures

Considérant qu’il y a lieu de procéder à des travaux majeurs à l’aréna ;

Considérant que le système de réfrigération actuel devra être remplacé avant 2020;

Considérant qu’il existe actuellement plusieurs programmes de subventions pour le rajeunissement des infrastructures de l’aréna ;

Proposé par le conseiller Tom Gladu
Appuyé par le conseiller Mona Beaulac

Que ce conseil autorise le directeur général à préparer un appel d’offres auprès de firmes d’experts-conseils pour préparer un programme de rajeunissement des infrastructures de l’aréna.

ADOPTÉ

10-05-97

Vente parcelle
de terrain à la
Salle de quilles
des Frontières

Considérant que le propriétaire de la société Salle de quilles des Frontières désire acquérir une parcelle de terrain de 3.05 mètres à l’extrémité ouest de son terrain appartenant à la Ville de Bedford ;

Considérant que le conseil municipal consent à lui vendre une parcelle de terrain;

Proposé par le conseiller Tom Gladu
Appuyé par le conseiller Claude Jetté

Que ce conseil accepte de vendre une parcelle de terrain de 3.05 mètres (10 pieds) de large par environ 250 pieds de largeur au prix de 1.25\$ le pied carré ;

Que les frais reliés à la description technique et à la préparation du contrat de vente soient à la charge de l'acheteur.

10-05-98

ADOPTÉ

Entreposage
des boues –
Société
Bonduelle

Considérant que la société Bonduelle doit procéder à la vidange des bassins qui sont reliés à l'usine de biothane en 2010 ;

Considérant que la société Bonduelle désire utiliser les sacs de la Ville de Bedford pour entreposer ses boues ;

Proposé par le conseiller Alain Lacoste

Appuyé par le conseiller Luc Gnocchini

Que la Ville de Bedford accepte d'entreposer les boues de la société Bonduelle dans les sacs de la Ville de Bedford :

- conditionnellement à ce qu'une analyse de caractérisation des boues soit effectuée et que ces boues ne contiennent pas de produits toxiques ;
- conditionnellement à ce que les sacs de la Ville de Bedford aient la capacité de recevoir ces boues ;
- conditionnellement à ce que la société Bonduelle s'engage à défrayer les coûts reliés à la disposition de ces boues ;
- conditionnellement à ce qu'une entente écrite soit signée à cet effet.

ADOPTÉ

10-05-99

Appui au
projet Tournée
des Carrefours

Considérant que La Tournée des Carrefours répond à un besoin important dans la région et que ce projet contribuera au rayonnement de la Montérégie-Est ;

Proposé par le conseiller Madeleine Fortin

Appuyé par le conseiller Luc Gnocchini

Que ce conseil appuie le projet La Tournée des Carrefours sollicitant un appui financier dans le cadre du Fonds de développement régional ;

Que ce conseil collabore au projet en rendant accessibles des ressources techniques et matérielles.

ADOPTÉ

10-05-100

Lave-o-thon –
École Mgr

Considérant que l'organisation d'un lave-o-thon à la caserne d'incendie sous-entend le prêt d'équipement de l'Association des pompiers volontaires et du

Desranleau Comité intermunicipal des incendies ;

Proposé par le conseiller Luc Gnocchini
Appuyé par le conseiller Claude Jetté

Que ce conseil autorise la tenue d'un lave-o-thon organisé par l'école Mgr Desranleau à la condition que l'événement ait lieu après le 5 juin 2010 et qu'une autorisation soit obtenue de L'Association et du Comité intermunicipal des incendies.

ADOPTÉ

10-05-101
Autorisation
visite
porte ouverte
– Techno
Complexe
de Bedford

Proposé par le conseiller Madeleine Fortin
Appuyé par le conseiller Claude Jetté

Que ce conseil autorise le TechnoComplexe de Bedford à tenir l'événement Porte Ouverte les 22 et 23 mai 2010 dans le bâtiment qui abritait anciennement l'usine Exeltor.

ADOPTÉ

10-05-102
Prêt de chaises
et tables –
Porte ouverte
Techno
Complexe de
Bedford

Proposé par le conseiller Alain Lacoste
Appuyé par le conseiller Luc Gnocchini

Que ce conseil autorise le prêt de chaises et tables à l'organisme TechnoComplexe de Bedford pour la tenue de l'événement Porte ouverte 2010, les 22 et 23 mai 2010.

Que le transport des chaises et tables soit assuré par le TechnoComplexe.

ADOPTÉ

La conseillère Mona Beaulac se retire des débats alléguant un possible conflit d'intérêt ;

10-05-103
Vente
boissons
alcoolisées –
Divers
événements –
SAM

Proposé par le conseiller Madeleine Fortin
Appuyé par le conseiller Alain Lacoste

Que ce conseil approuve les demandes de vente de boissons alcoolisées par la Société d'Agriculture de Missisquoi pour les dates et événements suivants :

- Conférence de presse (5 à 7), mercredi le 7 juillet 2010 ;
- Souper au porc braisé, dimanche le 18 juillet 2010 ;
- Courses sous harnais, dimanche le 25 juillet 2010 ;

- Exposition agricole, du 12 au 15 août 2010 ;
- Randonnée à moto style Poker Run, samedi le 28 août 2010
- Auto-Fest, dimanche le 5 septembre 2010.

ADOPTÉ

10-05-104

Utilisation du
centre comm.
– 2 événements
– SAM

Proposé par le conseiller Tom Gladu
Appuyé par le conseiller Claude Jetté

Que ce conseil autorise la Société d'Agriculture de Missisquoi à utiliser le Centre communautaire Georges-Perron pour servir ou vendre des boissons alcoolisées pour les dates et événements suivants :

- Conférence de presse (5 à 7), mercredi le 7 juillet 2010 ;
- Souper au porc braisé, dimanche le 18 juillet 2010.

ADOPTÉ

La conseillère Mona Beaulac reprend son siège.

10-05-105

Opposition à la
tenue
d'élections
simultanées –
municipales
et scolaires

Proposé par le conseiller Alain Lacoste
Appuyé par le conseiller Claude Jetté

Que ce conseil s'oppose à la demande formulée par la Commission scolaire du Val-des-Cerfs au gouvernement du Québec pour la tenue des élections scolaires et municipales simultanées dès 2013.

ADOPTÉ

10-05-106

Inscription –
Divers
tournois de
golf

Proposé par le conseiller Tom Gladu
Appuyé par le conseiller Claude Jetté

Que ce conseil autorise l'inscription de deux quatuors pour le tournoi de golf de la Ville de Bedford ;

Que ce conseil autorise l'inscription d'un nombre de joueurs de golf équivalent au nombre de participants inscrits des autres villes au tournoi de la Ville de Bedford et ce pour les tournois de la Ville de Bromont, de la Ville de Cowansville, de la Ville de Dunham, de la Ville de Farnham, de la Ville de Sutton et de la Ville de Saint-Césaire ;

Que ce conseil autorise l'inscription de quatuors pour le tournoi de golf de la compagnie Bonduelle et le tournoi Éric Jones.

« Je, directeur-général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉ

10-05-107

Affichage
d'oriflammes –
Centraide

Considérant que l'organisme Centraide Richelieu-Yamaska désire lancer sa 55^e campagne de levée de fonds dans la Ville de Bedford le 20 septembre 2010 ;

Proposé par le conseiller Madeleine Fortin
Appuyé par le conseiller Claude Jetté

Que ce conseil autorise l'affichage et l'installation des oriflammes annonçant la 55^e campagne de levée de fonds dans la Ville de Bedford.

ADOPTÉ

10-05-108

Événement
cycliste
L'Échappée
Belle

Proposé par le conseiller Madeleine Fortin
Appuyé par le conseiller Tom Gladu

Que ce conseil autorise la tenue de l'événement cycliste « L'Échappée Belle », le dimanche 19 septembre 2010 dans la Ville de Bedford ;

Que la Ville de Bedford confirme son implication quant à la sécurisation du parcours (personnes ressources au sein de la municipalité et bénévoles) et au prêt d'installations et d'équipements (terrain d'exposition et locaux de la salle communautaire).

ADOPTÉ

10-05-109

Appui
– Collecte
sélective

Attendu que les municipalités et MRC du Québec sont responsables de la mise en œuvre de la Politique de gestion des matières résiduelles et des services de collecte sélective municipale sur leur territoire ;

Attendu que le volume des matières résiduelles à traiter et à valoriser a doublé, passant de 7 millions de tonnes en 1994 à plus de 14 millions de tonnes en 2008;

Attendu que les municipalités et les MRC du Québec ont investi plus de 5 G\$

dans la gestion des matières résiduelles, dont plus de 1 G\$ en valorisation des matières secondaires depuis 10 ans ;

Attendu que le régime établi par le gouvernement du Québec pour compenser les municipalités et les MRC pour les services de collecte sélective municipale n'a remboursé au mieux que 35% des coûts réels engagés par celles-ci pour les années 2007, 2008 et 2009 ;

Attendu que le gouvernement du Québec s'était engagé à compenser à 100 % les coûts des municipalités et des MRC pour les services de collecte sélective, et ce, dès 2010, tel que convenu dans le cadre de l'Entente de partenariat fiscal et financier avec les municipalités ;

Attendu que la nouvelle politique de gestion des matières résiduelles proposée par le gouvernement du Québec hausse les objectifs de récupération et de valorisation à atteindre et élargir les responsabilités des municipalités aux institutions, commerces et industries ainsi qu'aux résidus de construction, rénovation et démolition ;

Attendu que le projet de loi numéro 88, qui établit les mécanismes de financement en soutien à la future politique, ne reconnaît pas l'ensemble des coûts réels assumés par les municipalités pour les services de valorisation et de collecte sélective dispensés par celles-ci, et qu'en conséquence elles ne recevront jamais une véritable compensation à 100 % ;

Attendu que le projet de loi numéro 88, en plus de ne pas reconnaître l'ensemble des coûts assumés par les municipalités, reporte à 2015 l'atteinte d'une pleine compensation pour les municipalités, en contradiction avec l'engagement gouvernemental inscrit dans l'Entente de partenariat fiscal et financier ;

Attendu que, dans le cadre du projet de loi numéro 88, les journaux n'auront pas à compenser monétairement les municipalités et les MRC au même titre que les autres matières mises en marché, en contradiction avec les principes d'utilisateur et de pollueur/payeur ;

Proposé par le conseiller Claude Jetté
Appuyé par le conseiller Alain Lacoste

Que les municipalités et les MRC refusent que leurs citoyens et citoyennes paient, par l'intermédiaire de leurs taxes foncières, pour subventionner les entreprises qui bénéficient des services municipaux de collecte sélective pour valoriser les produits qu'ils mettent en marché ;

Que le gouvernement du Québec respecte l'engagement pris de compenser les municipalités à 100 % des coûts réels engagés par celles-ci pour les services de collecte sélective municipale dès 2010, tel que convenu dans le cadre de l'Entente de partenariat fiscal et financier signé avec les municipalités ;

Que cette résolution soit acheminée à monsieur Jean Charest, premier ministre

du Québec, madame Line Beauchamp, ministre du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs, monsieur Laurent Lessard, ministre des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire, madame Pauline Marois, chef de l'opposition officielle à l'Assemblée nationale, monsieur Scott McKay, porte-parole de l'opposition officielle en matière d'environnement et de développement durable, monsieur André Villeneuve, porte-parole de l'opposition officielle en matière d'affaires municipales, monsieur Bernard Généreux, président de la Fédération Québécoise des Municipalités, monsieur Pierre Paradis, député de la circonscription de Brome-Missisquoi.

ADOPTÉ

10-05-110
Rec. CCU –
Dérogation
mineure –
153 de l'Église

Suite à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 29 avril 2010 ;

Considérant la demande déposée pour autoriser une marge de recul avant de 6 mètres alors que le minimum prescrit au règlement est de 7,6 mètres afin de pouvoir procéder à un agrandissement ;

Considérant qu'il s'agit d'une résidence datant de 1925 construite à 5,6 mètres de la rue ;

Considérant que l'agrandissement ne dépassera pas la façade avant de la maison actuelle ;

Considérant que cette dérogation ne crée aucun préjudice aux voisins immédiats;

Proposé par le conseiller Tom Gladu
Appuyé par le conseiller Claude Jetté

Que ce conseil entérine la recommandation formulée par le Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accorder la demande de dérogation mineure afin d'autoriser une marge de recul avant de 6 mètres pour la propriété située au 153 rue de l'Église.

ADOPTÉ

10-05-111
Rec. CCU –
Dérogation
mineure –
100 de l'Église

Suite à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 29 avril 2010 ;

Considérant la demande déposée pour autoriser une marge de recul avant de 3,7 mètres alors que le minimum prescrit au règlement est de 7,6 mètres afin de pouvoir construire un garage ;

Considérant qu'il s'agit d'une marge de recul avant secondaire pour un terrain faisant face à 2 rues ;

Considérant les plans de construction du garage déposés ;

Considérant que cette dérogation ne crée aucun préjudice aux voisins immédiats;

Proposé par le conseiller Claude Jetté
Appuyé par le conseiller Alain Lacoste

Que ce conseil entérine la recommandation formulée par le Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accorder la demande de dérogation mineure afin d'autoriser une marge de recul avant de 3,7 mètres sur la rue Fortin pour la construction d'un garage conformément aux plans déposés, le tout pour la propriété située au 100 rue de l'Église.

10-05-112
Autorisation –
Installation de
boîtes postales
à la caserne

ADOPTÉ

Proposé par le conseiller Luc Gnocchini
Appuyé par le conseiller Mona Beaulac

Que ce conseil autorise l'installation permanente de boîtes postales communautaires dans la cour de la caserne de pompiers de la Ville de Bedford (226 rue Rivière) ;

Que les boîtes postales soient installées à un minimum de 5 mètres au nord de la borne fontaine.

ADOPTÉ

10-05-113
Rec. CCU –
60 Principale

Suite à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 29 avril 2010 ;

Considérant que Monsieur Christopher Craft désire apporter certaines modifications à l'enseigne approuvée par la résolution numéro 09-06-127 lors de la séance du conseil du 2 juin 2009 ;

Considérant que les modifications apportées à l'enseigne font partie intégrante de la conception architecturale ;

Considérant que les échantillons de couleur déposés ne s'harmonisent pas ensemble et ne correspondent pas aux couleurs identifiées sur les plans déposés;

Proposé par le conseiller Luc Gnocchini
Appuyé par le conseiller Tom Gladu

Que ce conseil entérine la recommandation formulée par le Comité consultatif

d'urbanisme à l'effet d'accepter les modifications faites à l'enseigne et de refuser les échantillons de couleur déposés. L'enseigne devra afficher des couleurs similaires à celles présentées sur les plans dans les tons de verts.

ADOPTÉ

10-05-114
Rec. CCU –
50 Philipsburg

Suite à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 29 avril 2010 ;

Considérant que le propriétaire du bâtiment situé au 50 rue Philipsburg désire poser de l'aluminium sous les corniches afin d'en minimiser l'entretien ;

Considérant qu'il s'agit d'une corniche à corbeau où des éléments décoratifs ouvragés sont intégrés ;

Considérant qu'il est projeté de « caper » en aluminium ces éléments décoratifs faisant ainsi disparaître tous les détails ;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme considère que ces travaux auraient comme conséquence de dénaturer la composition architecturale du bâtiment et diminuer sa qualité ;

Proposé par le conseiller Alain Lacoste

Appuyé par le conseiller Madeleine Fortin

Que ce conseil entérine la recommandation formulée par le Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'autoriser la pose d'un revêtement d'aluminium sous les corniches uniquement et d'autoriser de « caper » en aluminium les éléments décoratifs seulement si tous les détails sont conservés. Dans le cas contraire, ces éléments décoratifs devront être maintenus en bois et peints en blanc.

ADOPTÉ

10-05-115
Rec. CCU –

Le maire Claude Dubois se retire des débats alléguant un possible conflit d'intérêt.

64 Philipsburg

Suite à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 29 avril 2010 ;

Considérant que les travaux suivants sont conformes aux objectifs et critères du règlement sur les PIIA numéro 615-00 :

- teindre le revêtement extérieur en bois selon l'échantillon déposé ;

Proposé par le conseiller Alain Lacoste

Appuyé par le conseiller Tom Gladu

Que ce conseil entérine la recommandation formulée par le Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'autoriser la teinture du revêtement extérieur de bois

conformément à l'échantillon déposé pour la propriété située au 64 rue Philipsburg.

ADOPTÉ

Le maire Claude Dubois reprend son siège.

10-05-116

Autorisation à
Gaz Métro –
Travaux de
forage sous la
rivière aux
Brochets

Proposé par le conseiller Tom Gladu
Appuyé par le conseiller Alain Lacoste

Que ce conseil autorise la Société en commandite Gaz Métro à effectuer des travaux de forage directionnel, sous le lit de la rivière aux Brochets, d'une conduite de gaz de 114,3 mm de diamètre ;

Que ce conseil autorise également le directeur-général à signer le certificat attestant la conformité du projet aux règlements de la municipalité.

ADOPTÉ

10-05-117

Comptes
mensuels

Proposé par le conseiller Tom Gladu
Appuyé par le conseiller Luc Gnocchini

Que conseil autorise le paiement des comptes mensuels totalisant la somme de 71,779.13 \$ mentionnés sur la liste présentée aux membres du conseil de la Ville de Bedford, le 4 mai 2010.

« Je, directeur-général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉ

Proposé par le conseiller Tommy Gladu
Appuyé par le conseiller Mona Beaulac

Que la séance soit levée à 21h10.

ADOPTÉ

Maire

Directeur général